

Le 14 octobre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 octobre 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT ;

Absents : Mme Maryline MARESCAL, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations : Mme Maryline MARESCAL à M. Patrick BOUCHET, M. Bruno VILLEMAGNE à Mme Clémence SABAUT, Mme Karine BREURE à M. Pierre CLAVEL, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS.

Secrétaire : Mme Annabel TAILLANDIER

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice du comité des fêtes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le comité des fêtes, partenaire du collectif culturel de La Fouillouse, a sollicité une subvention exceptionnelle pour combler le déficit de la fête du sport du 8 juin 2024.

En effet, pour le déroulement de cette manifestation, le comité des fêtes a assuré la trésorerie de cet évènement, organisé par le comité culturel, et validé un budget de dépenses qui correspondait aux subventions prévues. Malheureusement, des dépenses supplémentaires de gardiennage, d'installations d'écrans géants ont été ajoutées.

Malgré la participation financière de plusieurs associations sportives et culturelles, le déficit n'a pas pu être comblé.

Monsieur le Maire propose d'aider le comité des fêtes, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€, pour cette manifestation qui a connu un vif succès auprès des feuillantins.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,*

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'un montant de 500 €, pour l'aider à combler le déficit de la fête du sport du 08 juin 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Annabel TAILLANDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20241014-65-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2024

Fait à la Fouillouse, le 14 octobre 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET

